



DESCRIPTION D'EMPLOI – SECTION LOCALE 2000

Approbation

	a	m	j
Michel Lefebvre, directeur DESC	08	07	27
	08	07	18
Roger Perroin, dir. rég. Est/Nord du QC et dir. rés. Distribution			

No dossier : 222

Titre d'emploi : **Opérateur génératrices mobiles II**

Opératrice génératrices mobiles II

Groupe : Métier annexe

NATURE DU TRAVAIL

Planifier, coordonner et réaliser l'exploitation, l'installation et le retrait des génératrices et des postes de transformation mobile situés en centrales, en postes, en chantiers et en villes, en utilisant les équipements, les outils et les instruments appropriés selon les plans, devis, normes et méthodes établies.

Déterminer la solution optimale à appliquer selon les normes et méthodes en vigueur.

TÂCHES TYPES

1. S'assurer, en tenant compte du plan d'intervention s'il y a lieu, de la disponibilité des ressources matérielles, au moment prévu, selon la séquence des installations et du retrait des génératrices et des postes de transformation mobile. Communiquer avec les fournisseurs si requis.
2. Déterminer la solution optimale suite au diagnostic lors de situations complexes.
3. Préparer, procéder au chargement du matériel et le transporter aux endroits désignés.
4. S'assurer de l'installation des clôtures, des cônes de sécurité, de la signalisation et des câbles. Localiser avec les intervenants, l'endroit où la génératrice doit être installée et diriger le transporteur vers cet emplacement.
5. Exécuter les manœuvres de démarrage des génératrices et participer à la configuration des postes de transformation mobile si requis.
6. Exploiter la génératrice.
7. Effectuer le dépannage sur les génératrices et les équipements connexes et effectuer les entretiens mineurs.
8. Effectuer le retrait de la génératrice ou des postes de transformation mobile.
9. Rendre compte des activités en rédigeant, enregistrant ou en vérifiant divers rapports.
10. Coordonner les appels d'urgence.
11. Vérifier et procéder à l'entretien des équipements connexes.
12. Participer à l'identification des besoins de formation pour l'équipe de travail et suggérer des moyens pour y répondre.
13. S'assurer que les mesures de sécurité soient observées.
14. Appliquer dans les opérations quotidiennes les normes du système de gestion environnementale

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

FACTEUR	Connaissances	Apprentissage	Mise à jour des connaissances	Coordination & dextérité	Autonomie	Communication	Conséquence des décisions & des actions	Effort sensoriel	Effort physique	Complexité	Conditions de travail		
DEGRÉ	3	2	1	2	3	2	3	3a	4	3	4	Total	Classe
POINTAGE	45	18	5	8	42	14	45	18	20	42	24	281	6

Emis par la Direction Expertise et stratégies corporatives

Date officielle : 06 06 26
A M J